

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 551

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 20 TER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« en application de l'article L. 2141-2 »

les mots :

« dans les conditions prévues au chapitre I^{er} du titre IV du livre I^{er} de la deuxième partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.